



Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Le 19 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame LEVRARD Françoise

Présents : 11 *Date de convocation du conseil municipal : 12/09/2016*

Votants : 11

Présents : Mmes Gaignard – Regner - Tetu-Edin –Lhomer

Mrs Regner–Lebreton –Danvert-Charton-Cartier-Babai

Absentes excusés : Mme Ribot-Mme Fleurance-Mme Houdoin

Monsieur TIMMERMAN est arrivé à 20 h 35, il n'a pas pris part au vote pour la 1^{ère} délibération.

Formant la majorité des membres en exercice

Ordre du jour :

- *Approbation rapport annuel 2015 déchets et SPANC (rapport envoyé par Mail)*
- *Approbation rapport annuel sur l'activité 2015 de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe (rapport envoyé par mail)*
- *Avis sur le projet de Plan Partenarial de gestion de demande locative sociale (dossier envoyé par mail)*
- *Approbation de la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe (dossier envoyé par mail)*
- *Avancement de grade par promotion interne d'accès au grade de Rédacteur suite à examen professionnel*
- *Devis pour travaux en cours*
- *Convention pour poteaux incendie centre d'apport – Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe*
- *Questions diverses*

Madame Gaignard Nathalie a été élu secrétaire de séance.

Délib°19-09-16-01

Objet : Rapport annuel sur le prix du service public d'élimination des déchets ménagers

Madame Brigitte TETU-EDIN, 1^{ère} adjointe présente le rapport annuel 2015 sur le prix du service public d'élimination des déchets ménagers aux conseillers municipaux. Il est précisé que celui-ci a été transmis à chaque conseiller municipal par voie dématérialisée.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix du service public d'élimination des déchets ménagers.

Délib°19-09-16-02

Objet : Rapport annuel sur l'activité 2015 de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe

Madame Brigitte TETU-EDIN, 1^{ère} adjointe présente le rapport annuel 2015 sur l'activité de la communauté de Communes de Sablé sur Sarthe aux conseillers municipaux. Il est précisé que celui-ci a été transmis à chaque conseiller municipal par voie dématérialisée.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur l'activité de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Délib°19-09-16-03

Objet : projet de plan partenarial de gestion de demande locative sociale

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de plan partenarial de gestion de demande locative sociale. Il est précisé que celui-ci a été transmis à chaque conseiller municipal par voie dématérialisée.

Celui-ci n'appelle aucune observation.

Délib°19-09-16-04

Objet : Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe
Approbation de la commune de Vion

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la mise à jour des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe présentée en Conseil Communautaire le 30 juin dernier.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

..../...

. L'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision du règlement de publicité. (ajout)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

a) Énergies renouvelables

La mise en œuvre d'actions (définition, études, construction, gestion) s'inscrivant dans une politique communautaire climat énergie est d'intérêt communautaire.

3 – DIVERS (p 13-14)

~~3-5 : Collèges d'enseignement secondaire :~~

~~Pour les élèves scolarisés dans les collèges publics, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe prend en charge la participation financière demandée par la commune, ou l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent, où sont implantés lesdits collèges. Cette participation correspond notamment à la part résiduelle des emprunts restant encore à la charge de la commune ou de l'EPCI compétent.~~

Les numéros 3 - 6 à 3 - 12 deviennent 3 - 5 à 3 - 11

5 – ACTION EN MATIÈRE D'ÉTUDE, DE CONSTRUCTION, DE RÉALISATION D'IMMEUBLES NOUVEAUX, D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES (ajout)

La Communauté de Communes est compétente en matière d'étude, de construction, de création d'immeubles nouveaux et d'entretien pour les bâtiments existants, sous réserve que les bâtiments aient été transférés par procès-verbal à la Communauté de Communes, en ce qui concerne les compétences suivantes :

- action culturelle
- animaux errants
- tourisme et patrimoine
- vie sociale et familiale
- santé

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines indiqués supra, étant précisé que les statuts modifiés et complétés sont joints en annexe.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Délib^o19-09-16-05

Objet : Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Madame Le Maire informe qu'un agent a réussi son examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} par promotion interne fin 2014 et qu'après consultation de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie B en juin 2016, cet agent a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

- *d'autoriser la création d'un poste « rédacteur principal de 2^{ème} classe » à compter du 1^{er} décembre 2016*
- *de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2016*

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

Délib^o19-09-16-06

Objet : Convention de prise en charge des frais de maintenance et d'entretien des poteaux d'incendie sur le site du centre de transfert de Vion.

La communauté de communes de Sablé sur Sarthe est propriétaire d'un terrain sur la commune de Vion, lieu-dit Les grandes Landes (parcelles 000ZY34, 000ZY40 à 43) sur lequel elle exploite son centre de transfert des ordures ménagères.

Deux poteaux d'incendie sont présents sur ce terrain ; le 10 et le 11.

Les poteaux d'incendie doivent régulièrement être contrôlés et entretenus. Cette maintenance est gérée par la commune de Vion. Etant entendu que les poteaux d'incendie sont sur le terrain privé de la communauté de communes, il convient de passer une convention de refacturation des frais de maintenance, d'entretien et de remplacement éventuel.

Il est proposé au conseil :

- d'autoriser Madame Le Maire, à signer la convention.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil autorise Madame Le Maire à signer cette convention.

Délibn°19-09-16-07

Objet : DEVIS réfection éclairage stade de football

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des lampes sont grillées sur les mâts de 18 m au stade. Afin de les changer, une nacelle est nécessaire. De plus, dans un souci d'économie, il serait nécessaire de modifier le système d'allumage du stade pour éviter de tout allumer à la fois, si seulement le terrain d'entraînement est utilisé.

Madame Le Maire présente les différents devis.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les 2 devis de Jérôme LEBRETON :

- Remplacement des 3 lampes avec 2 locations de nacelle pour un montant de 3 632.80 € HT. Le devis pourra être allégé s'il s'avère qu'une seule location de nacelle soit nécessaire.
- Travaux pour redistribution des allumages du terrain pour un montant de 2 556.60 € HT. 3 possibilités d'allumage seront prévues.

Délibn°19-09-16-08

Objet : devis pour reprise technique des concessions

Madame Le Maire présente les devis concernant les reprises de concessions au cimetière. 10 fosses sont à reprendre dans le carré 2 (en rentrant sur la droite) et 17 fosses dans le carré 5 (carré sur la gauche après la colonne).

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'EURL BOUVET

- Carré 2 – 10 fosses pour un montant de 4 930 € TTC
- Carré 5 – 17 fosses pour un montant de 8 920 € TTC

Questions diverses :

Curage lagune

Madame Le Maire informe le conseil Municipal que les travaux de curage de la lagune sont terminés.

La facture est plus élevée que prévue car 600 m³ de boues supplémentaires ont été évacués. Le montant total du curage effectué par l'entreprise MARTIN Alain est de 25 080 € HT soit 30 096 € TTC. Les budgets sont prévus. Le plan d'épandage a été déterminé en fonction des surfaces disponibles sur la commune de Vion et sur Parcé sur Sarthe sachant que des agriculteurs de Vion bénéficient déjà d'épandage de l'entreprise BEL. Il n'était pas possible de mélanger les 2 plans d'épandage car il y a un suivi à 6 mois des terrains.

Il est demandé aux usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif de ne pas jeter les lingettes dans les toilettes cela entrave le bon fonctionnement des pompes.

Impasse des Primevères

Madame Le Maire fait part des demandes des habitants de l'impasse des Primevères : soit la réfection de la chaussée et des accotements. Plusieurs demandes auprès de la communauté de Communes de Sablé sur Sarthe ont été faites auprès des services voirie, afin que ces travaux soient inscrits au PPI. Ces travaux ne sont pas inscrits pour 2016. Cependant, ce point sera discuté en commission de travaux et des devis seront demandés par la commune. Des courriers ont déjà été échangés à ce sujet avec le vice-président en charge de la voirie à la communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Débroussaillage Ligne SNCF

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de débroussaillage de la ligne SNCF avancent. Madame Le Maire et la commission des travaux rencontrent un responsable de la SNCF fin septembre pour faire un état des lieux de cette voie. Une réflexion est en cours pour le devenir de cette voie : quel projet pourrait-on mener ?

Les personnes qui souhaitent participer au projet et donner leurs idées peuvent venir nous rencontrer en mairie.

Demande de distributeurs de pains : Le bar tabac restaurant La Grange fait dépôt de pains et il ne sera donc pas installé de distributeur.

Microcoupures

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Mr DAGUET de chez ENEDIS (ex ERDF) concernant les problèmes de microcoupures.

Des actions sont menées. Des informations ont été mises en ligne concernant l'élagage des arbres près des lignes HTA.

Des courriers vont également être envoyés aux agriculteurs irrigants.

Arrêté déneigement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté pour le déneigement a été pris. Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Dans tous les cas le code rural prévoit que chaque foyer doit entretenir devant sa parcelle jusqu'au trottoir.

FREDON-FDGDON – lutte contre les rongeurs

Madame Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de FREDON – FDGDON – lutte collective contre les rongeurs aquatiques.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer.

Une subvention a été donnée à l'association Groupement Défenses des cultures, il y a quelques années pour l'achat de 30 cages. A ce jour, il serait souhaitable que les cages soient restituées aux piégeurs de la commune.

Contrat CUI-CAE

Madame Le maire informe que Mme DENEUVILLE Lydie est en poste au restaurant scolaire depuis le 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31/08/2017 sur une base de 20h/hebdomadaire.

Remplacement agent momentanément indisponible

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Charlène BUON remplace Edwige DONNET pendant son arrêt de travail.

Rentrée scolaire

Brigitte TETU-EDIN, 1 ère adjointe fait un point sur la rentrée scolaire.

A la rentrée 139 élèves inscrits – 3 départs suite à mutation = 136 élèves à ce jour. De fait, le seuil de fermeture étant dépassé, la classe a été maintenue. La répartition se fait ainsi : 41 maternelles – 95 élémentaires.

Brigitte TETU-EDIN informe également de l'achat de 3 vidéoprojecteurs (2 pour l'école et 1 pour la mairie) + 1 écran sur pied pour un montant de 1826.91 TTC.

Informations sur le FPIC (Fond de péréquation des Ressources Intercommunale et Communale).

Madame Le Maire demande des explications à la préfecture concernant la baisse du FPIC pour la commune de Vion.

En 2015, nous avons encaissé 13 582 €, en 2016, nous allons recevoir 11 608 €.

Le potentiel financier par habitant de la commune de Vion était de 720.59 en 2015 et est en 2016 à 735.19 €. Il a plus progressé que celui d'une commune similaire.

Le revenu par habitant de la commune de Vion était en 2015 de 11 172.40 € alors qu'en 2016 il est de 11 966.07 €, soit une augmentation de 793.67 € par foyer.

Invitation des élus au séminaire de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe : le samedi 22 octobre de 9 h à 13 h.

-Evolution des compétences avec la loi Notre

-Schéma de mutualisation

-Pacte financier

Landes communales : 2 landes seront à louer au 1^{er} novembre 2016. Merci de vous faire connaître en mairie pour les Vionnais intéressés.

Téléthon : le téléthon passera à Vion. Les associations seront associées. Sylvie RIBOT et la commission fêtes et loisirs pilote cet évènement.

Concours d'arbres de Noël : rappel : un concours d'arbres de Noël extérieur sera organisé en décembre.

Prochaines réunions de Conseil Municipal les 24 octobre et 28 novembre 2016 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.